

UNE MAITRISE DES NORMES EUROPEENNES



EXIGENCES GENERALES – VETEMENTS DE PROTECTION

EN ISO 13688 (2013)

Exigences générales de performance relatives à l'ergonomie, l'innocuité, à la désignation des tailles, au vieillissement, aux tailles, à la compatibilité et au marquage des vêtements de protection ainsi qu'aux informations devant être fournies par le fabricant. Cette norme est destinée à être utilisée uniquement en association avec d'autres normes.

HAUTE VISIBILITE

EN ISO 20471 (2013) + A1 (2016) Vêtements à Haute Visibilité

Surfaces minimales exigées de matières visibles en cm².

EN ISO 20471 (2013) + A1 (2016)



| Superficie en cm² | Classe | | |
|--------------------------------------|--------|------|------|
| | 1 | 2 | 3 |
| Matière de base | 0,14 | 0,50 | 0,80 |
| Matière rétroréfléchissante | 0,10 | 0,13 | 0,20 |
| Matière à caractéristiques combinées | 0,20 | - | - |

INTEMPERIES

EN 343 (2003) + A1 (2007)



EN 343 (2003) + A1 (2007) Protection contre la pluie

X indique la résistance de la pénétration de l'eau.
Y indique la résistance évaporative.

FROID

EN 14058 (2017)



EN 14058 (2017) Protection contre les environnements modérément froids (-5°C et plus).

Y : classe de la résistance thermique Rct.
Y : classe de la perméabilité à l'air.
Y : valeur de l'isolation thermique en m² K/W.
WP : pénétration de l'eau (facultatif).

EN 342 (2017)



EN 342 (2017) Protection contre le froid (> 5°C).

Y(B)/Y(C)/Y(R) Icler en m².K/W, de l'ensemble vestimentaire (avec le sous-vêtement B ou le sous vêtement C du fabricant ou du vêtement standard R).
AP Classe de perméabilité à l'air.
WP Pénétration de l'eau (facultatif).
L'isolation thermique est donnée uniquement dans le cas du port de la parka en association avec son gilet thermique.

RAYONNEMENT ULTRA-VIOLETS

EN 13758-2 (2003) + A1 (2006)



EN 13758-2 (2003) + A1 (2006) Protection contre le rayonnement UV solaire

40+ : indice UPF.

CHALEUR ET FLAMME

EN ISO 11612 (2016)



A/B/C/D/E/F

EN ISO 11612 (2016) Protection contre la chaleur et la flamme

Codifications des performances des matériaux :
A propagation de la flamme limitée.
B chaleur de convection.
C chaleur radiante.
D projection d'aluminium en fusion.
E projection de fer en fusion.
F chaleur de contact.

EN ISO 14116 (2015)



Indice

EN ISO 14116 (2015) Protection contre les flammes. Matériaux, assemblages de matériaux et vêtements à propagation de flamme limitée.

Indice de propagation de la flamme limitée (1 à 3).

SOUDAGE ET TECHNIQUES CONNEXES

EN ISO 11611 (2015)



X

EN ISO 11611 (2015) Vêtements de protection utilisés pendant le soudage et les techniques connexes

X indique la classe de l'EPI.
• La classe 1 est la protection contre des risques faibles lors de techniques de soudage et les situations provoquant le moins de projections et une chaleur radiante faible.
• La classe 2 est la protection contre des risques plus importants lors de techniques de soudage et les situation provoquant plus de projections et une chaleur radiante plus élevée. Le vêtement de protection doit être porté en association avec un vêtement couvrant les autres parties du corps de même niveau de protection.

RISQUES ELECTROSTATIQUES

EN 1149-5 (2008)



EN 1149-5 (2008) Protection contre les charges électrostatiques

L'Equipement de Protection Individuelle doit obligatoirement être porté en complément d'une tenue complète (veste + pantalon permettant d'évacuer les charges électrostatiques accumulées). Une mise à la terre du porteur est obligatoire soit par les chaussures, soit par un autre système approprié (la résistance entre la personne et la terre doit être de moins de 10 Ω en portant des chaussures adaptées). Le vêtement de protection à dissipation électrostatique ne doit pas être retiré en présence d'atmosphères inflammables ou explosives ou lors de manipulation de substances inflammables ou explosives.

RISQUES CHIMIQUES

EN 13034 (2005) +A1(2009)



EN 13034 (2005) + A1 (2009) Protection contre les produits chimiques liquides.

L'Equipement de Protection Individuel présent, offre une protection limitée contre l'exposition aux aérosols liquides, au brouillard et aux légères éclaboussures de produits chimiques peu dangereux. La protection anti-chimique diminue habituellement avec le nombre de nettoyages, la durée d'utilisation, après des conditions sévères.

ARC ELECTRIQUE

IEC 61482-1-2 (2009)



IEC 61482-1-2 (2009) Vêtements de protection contre les dangers thermiques d'un arc électrique. *Protective clothing against the thermal hazards of an electric arc.*

Partie 1-2 : méthodes d'essai - Méthode 2 : détermination de la classe de protection contre l'arc de matériaux et de vêtements au moyen d'un arc dirigé et contraint (enceinte d'essai).
Classe 1 4kA Classe 2 7kA